

Municipalité de St-Etienne-de-Beauharnois

Avis public

RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-212 fixant le traitement des élus municipaux

Prenez avis de ce qui suit :

Que lors d'une séance du conseil de la municipalité de Saint-Étienne-de-Beauharnois tenue le 13 février 2018, le conseil a adopté, par résolution, le projet de règlement numéro 2018-212 fixant le traitement des élus municipaux.

Le présent règlement abroge et remplace le règlement numéro 2010-176 et tout autre règlement qui aurait été adopté antérieurement.

Le présent règlement fixe une rémunération de base annuelle pour le maire de 12 258 \$ et celle des conseillers est fixée à 4 086 \$, en plus chaque membre du conseil de municipalité reçoit une allocation de dépenses d'un montant égal à la moitié du montant de la rémunération de base.

Une rémunération additionnelle de 100,00 \$ par assemblée est versée à tout membre du conseil qui siègera à plus de 12 assemblées annuellement. La somme de 100,00 \$ sera versée à compter

Ce projet de règlement, conformément à la loi, sera soumis pour adoption lors d'une séance tenue par le conseil, le 13 mars 2016 à 19h30, au 489, chemin St-Louis à Saint-Étienne-de-Beauharnois. Lors de cette séance, les personnes et organismes qui désirent s'exprimer seront entendus.

Ce projet de règlement peut être consulté au bureau municipal, situé au 489 chemin St-Louis à Saint-Étienne-de-Beauharnois, durant les heures habituelles d'ouverture, soit de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00, du lundi au jeudi.

DONNÉ à Saint-Etienne-de-Beauharnois ce 22^e jour du mois de février 2018.

Ginette Prud'Homme,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Municipalité de St-Etienne-de-Beauharnois

Certificat de publication

Avis public

**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-212 FIXANT LE
TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX**

Je soussignée Ginette Prud'homme, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de St-Etienne-de-Beauharnois certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut en affichant une copie aujourd'hui **le 22 février 2018 entre 12 heures pm et 17 heures pm** à chacun des deux endroits désignés par le Conseil municipal.

En foi de quoi, je donne ce certificat le 22 février 2018.

Ginette Prud'Homme,
Directrice générale et secrétaire-trésorière